

LES T S E F M M A M F E

Nous, Proches des personnes détenues

En France, près de 90 000 personnes sont détenues. Derrière chacune d'elles, il y a une famille, un parent, un·e conjoint·e, un enfant, un·e ami·e. Cela représente des centaines de milliers de personnes directement concernées par la prison. Et pourtant, notre existence est ignorée, notre rôle est nié, notre souffrance invisibilisée.

Quand une personne est incarcérée, ce n'est pas seulement elle qui vit une peine. Ses proches sont aussi enfermés·es dans une réalité faite de silence, de stigmatisation, de fatigue et de coûts. La prison touche bien au-delà de ses murs.

On ne peut pas parler de la prison sans parler des proches.

Et on ne peut pas parler de réinsertion sans reconnaître le rôle décisif que nous jouons dans ce processus.

Le rôle des proches

Nous ne sommes pas de simples visiteurs et visiteuses. Nous assurons au quotidien :

- un soutien moral et affectif indispensable à l'équilibre psychologique des personnes détenues,
- une aide matérielle et financière, souvent lourde, pour permettre à nos proches de vivre dignement en détention,
- un relais administratif et social, en prenant en charge les démarches que la prison rend impossibles,
- une interface vivante entre le monde extérieur et le monde carcéral, lien essentiel pour la réinsertion future.

Le ministère de la Justice reconnaît lui-même que « le maintien des liens familiaux est une condition fondamentale de la réinsertion et de la prévention de la récidive ». Et pourtant, dans la pratique, tout est fait pour fragiliser ces liens : obstacles logistiques, manque d'information, absence de reconnaissance institutionnelle.

Notre rôle est essentiel, non seulement pour nos proches incarcéré·es, mais aussi pour l'équilibre de la société.

Car maintenir un lien, c'est préparer une réinsertion. Reconnaître ce lien, c'est renforcer les conditions concrètes de sa réussite.

Aujourd'hui, le système s'est organisé sans nous

- L'information existe, mais elle est insuffisante, tardive et difficile à obtenir. Chaque démarche devient un parcours du combattant.
- Nous sommes trop souvent traité·es avec mépris ou suspicion, parfois même comme des « gêneurs ».
- Nous n'avons aucune voix dans les décisions qui concernent directement la vie et l'avenir de notre proche : transferts, aménagements de peine, accès aux soins ou aux droits.
- Nous faisons face à des règles inégales, appliquées différemment selon les établissements, et toujours dans le sens le plus restrictif.

À ces difficultés morales et administratives s'ajoutent de fortes contraintes matérielles et financières, qui rendent l'accompagnement quotidien particulièrement difficile : déplacements, colis, pécule, cantines aux prix excessifs, communications surtaxées.

Pour qu'une personne vive décemment en détention, il faut souvent compter 200 à 300 euros par mois. Ce coût pèse directement sur les proches.

Ainsi, la peine n'est pas seulement celle de la personne détenue : elle devient une peine collective, supportée par celles et ceux qui l'aiment et la soutiennent.

Pourquoi faire reconnaître, aujourd'hui, notre rôle ?

Nous demandons que le rôle des proches de personnes détenues soit reconnu, et que les droits qui en découlent soient garantis de manière claire et durable.

Ce n'est pas une revendication symbolique : c'est une nécessité démocratique, sociale et humaine.

Faire reconnaître le rôle des proches de personnes détenues, c'est :

- reconnaître juridiquement notre rôle comme maillon essentiel du parcours de réinsertion,
- inscrire dans la loi notre droit à être informé•es, consulté•es et associé•es aux décisions qui concernent directement la vie et l'avenir de la personne détenue,
- nous considérer comme des interlocuteur•ices légitimes pour l'administration pénitentiaire, et non comme des visiteurs et visiteuses toléré•es,
- assurer un droit à une information claire et accessible, garanti par la loi,
- garantir un traitement égal des proches sur l'ensemble du territoire,
- mettre fin à l'arbitraire, à la précarité et au mépris qui entourent aujourd'hui notre engagement.

Notre place dépend trop souvent du bon vouloir d'un•e surveillant•e, d'un•e chef•fe d'établissement ou d'un•e magistrat•e.

Ce qui doit être un droit ne peut pas rester une faveur.

Nous ne demandons pas d'être au-dessus des règles, mais d'être reconnu•es par la loi comme des acteur•ices à part entière de l'accompagnement à la réinsertion.

Car sans nous, la continuité du lien humain se brise.

Nous, Proches des personnes détenues

LES
PROCHES
DES
PERSONNES
DÉTENUES

Nous, Proches des personnes détenues

Ce manifeste s'adresse :

- aux proches, pour briser l'isolement, se reconnaître dans une communauté et porter une voix collective,
- à l'administration pénitentiaire et aux responsables politiques, pour ouvrir un dialogue institutionnel et législatif,
- aux médias et à la société civile, pour rendre visible une réalité largement ignorée et reconnaître que la prison ne touche pas que la personne concernée, mais tout un réseau de vies autour d'elle.

Nous ne demandons pas des privilèges, mais la reconnaissance légale de notre place.

Nous demandons que la société regarde en face les conséquences de l'incarcération, non seulement sur les détenu•es, mais aussi sur leurs proches.

Notre rôle est une ressource précieuse pour la société.

Mais il ne suffira pas sans un changement structurel profond : tant que la prison restera pensée avant tout comme un espace d'exclusion et de punition, elle continuera à produire souffrance, désocialisation et récidive.

Reconnaître les proches par la loi, c'est donner un cadre, une légitimité et une stabilité à un rôle déjà exercé dans l'ombre.

C'est ouvrir la voie à une réflexion plus large : sur le sens de la peine, sur la dignité des personnes, et sur la possibilité réelle de reconstruire un avenir commun.

**LE
T
S
E
F
M
A
M**

Nous, Proches des personnes détenues

La reconnaissance du rôle et des droits des proches de personnes détenues doit s'accompagner de mesures concrètes permettant leur action.

Les revendications ci-après portent sur des améliorations nécessaires pour que les personnes concernées puissent mieux soutenir leur proche incarcéré•e. Elles contribuent à rendre le parcours de détention et de réinsertion plus équilibré et humain.

Ces revendications visent à encourager un dialogue constructif et durable entre l'administration pénitentiaire, la justice, les proches et les associations, pour améliorer concrètement l'accompagnement en détention, le maintien du lien familial et amical et la préparation à la réinsertion.

REVENDICATIONS

1. Reconnaissance institutionnelle et juridique des proches

- Reconnaissance légale et administrative du rôle des proches dans l'accompagnement du détenu et la préparation à la réinsertion.
 - Création d'un statut juridique faisant des proches des interlocuteur·rices légitimes et réguliers de l'administration pénitentiaire et de la justice.
 - Désignation d'un·e interlocuteur·rice dédié·e et disponible, idéalement le CPIP (conseiller·ère pénitentiaire d'insertion et de probation), qui doit pouvoir assurer une écoute réelle et un suivi régulier avec les proches. Lorsque le/la CPIP est surchargé·e, désignation d'un·e référent·e pour garantir qu'il existe toujours, au sein de chaque établissement pénitentiaire, une personne à qui les proches peuvent s'adresser pour être entendus et obtenir des réponses
 - L'implication des collectifs et associations de proches dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques pénitentiaires.
- **Cette reconnaissance institutionnelle et juridique est la base d'un dialogue de confiance et une condition pour rendre possibles les améliorations concrètes décrites ci-dessous.**

2. Droit à une information claire et accessible

- Mise en place d'un droit garanti à l'information, assurant un même niveau d'accès dans tous les établissements pénitentiaires et possibilité d'obtenir des informations par des canaux variés : téléphone, courriel, site internet, panneaux d'affichage, points d'accueil.
- Obligation pour chaque établissement pénitentiaire d'assurer une communication actualisée : affichages à jour, annonces visibles, flyers, signalement oral des changements importants
- Droit à une information systématique, actualisée et compréhensible sur :
 - L'incarcération, les transferts, les conditions de détention (incluant les différents quartiers)
 - Les droits et démarches (visites, virements d'argent, dépôt de linge, soins, aménagements de peine).
- Mise à disposition d'un livret d'information clair et complet (cela peut être en ligne) remis dès le premier contact avec l'établissement pénitentiaire, présentant les règles, les contacts utiles et les démarches à connaître.
- Accueil spécifique pour les proches qui viennent pour la première fois, afin qu'ils et elles soient mis·es au courant des règles principales.

3. **Respect, écoute et dignité dans la relation avec l'administration**

- Accueil respectueux, aussi bien lors des visites que dans les échanges à distance (téléphone, courriel), pour mettre fin aux comportements de certains personnels/surveillant•es qui découragent et fragilisent les proches.
- Application des règles avec discernement et équité, en tenant compte des situations humaines et familiales.
- Harmonisation et transparence des pratiques (horaires, parloirs, objets autorisés)
- Formation spécifique du personnel pénitentiaire incluant :
 - La compréhension du rôle des proches,
 - L'écoute, la communication et la gestion apaisée des tensions,
 - La reconnaissance des répercussions psychologiques et sociales de la détention sur les familles.

4. **Droit effectif au maintien du lien familial et social**

- Simplification de la prise de rendez-vous parloir, augmentation des créneaux et adaptation aux contraintes des familles et proches (travail, enfants, distance domicile).
- Création supplémentaire de parloirs familiaux dignes, préservant l'intimité et la continuité du lien affectif.
- Développement des appels téléphoniques en visio, accessibilité améliorée avec tarifs encadrés.
- Prise en compte des besoins des enfants : espaces adaptés, soutien psychologique, aide logistique pour les visites.

5. Allègement des contraintes matérielles et financières

- Reconnaissance officielle du rôle économique des familles et des proches : l'administration reconnaît que le soutien financier des proches est indispensable pour garantir la vie quotidienne et la dignité des personnes détenues, et qu'il constitue un élément essentiel du maintien du lien.
- Encadrement des coûts de la vie en détention : tarifs de la cantine (produits alimentaires et de première nécessité) et communications téléphoniques ou numériques, pour limiter la pression économique sur les proches.
- Soutien aux familles précaires : mise en place de dispositifs d'aide financière ciblée pour que la pauvreté ne devienne pas un obstacle au maintien du lien.
- Participation aux frais de déplacement : prise en charge partielle ou totale des coûts liés aux visites lorsque la prison est éloignée.

6. Soutenir le rôle des proches dans l'accompagnement et la réinsertion.

- Développement de programmes de préparation à la sortie impliquant les proches, notamment pour les aménagements de peine. À ce titre, élargir les moyens de communication pour pouvoir y inclure des échanges numériques.
- Création de passerelles de soutien pour les proches : accompagnement psychologique, social, administratif.
- Transmission d'informations de santé aux proches, avec le consentement du détenu dans un cadre clair.
- Coordination renforcée entre administration, services sociaux, associations et proches de détenus pour éviter les ruptures de parcours et favoriser la prévention de la récidive.

Nous, Proches des personnes détenues

Pour une reconnaissance durable et un dialogue continu

En tant que proches de personnes détenues, nous ne demandons pas des privilèges, mais la reconnaissance d'un rôle qui existe déjà : celui de soutenir, d'accompagner et de maintenir un lien humain avec celles et ceux que l'enfermement isole.

Reconnaître le rôle des proches, c'est reconnaître qu'ils jouent un rôle essentiel dans la prévention de la récidive et dans la réussite des parcours de réinsertion.

Le progrès viendra d'une concertation permanente entre tous les acteur•rices — administration pénitentiaire, magistrat•es, associations, proches — dans une logique d'écoute, de respect et d'expérimentation continue.

Cette démarche s'inscrit notamment dans l'esprit de la justice restaurative, qui cherche à recréer du lien, de la responsabilité et du sens autour de la peine.